



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 23 janvier 2023, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

EST ABSENTE :

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

M. Denis Trahan :

- Nouvelle école dans un espace vert.

230123-1

Prolongation de la période de questions

Il est proposé de prolonger la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil.

M. Ronald Cyr :

- Consultation des citoyens relativement à une nouvelle école.

Mme Françoise Tessier :

- Règlement de zonage par rapport à la construction d'une école.

M. Jean-Pierre Poirier :

- Terrains visés par le Centre de services scolaires des Patriotes.

M. Guy Théoret :

- Rénovation des maisons patrimoniales plutôt que démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-2

Prolongation de nouveau de la période de questions

Il est proposé de prolonger de nouveau la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil.

Mme Louise Robitaille :

- Préoccupation relativement au patrimoine bâti agricole.

M. Rémy Billette :

- Règlement sur les pesticides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

230123-3

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en reportant les points suivants :

5.5 Avis de motion - Règlement numéro 2023-385 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et du kiosque Richelieu, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$.

6.6 Dépôt du projet de règlement numéro 2023-385 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et du kiosque Richelieu, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$.

8.1 Demande de démolition 2022-70266 présentée au CCU du 7 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-4

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 5 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 5 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022, tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

230123-5

Avis de motion - Règlement numéro 2023-290-24 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser, dans les zones du Vieux-Boucherville, la planche de fibrociment prépeinte imitant la finition du bois à titre de revêtement de murs extérieurs, à condition qu'une contrainte technique concernant l'incombustibilité régie par le Code de construction empêche l'utilisation d'un revêtement de bois autorisé, et de modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne principale attachée pour les usages de la sous-classe d'usages R4-02 (Activité récréative intérieure) dans la zone P-195

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-290-24 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser, dans les zones du Vieux-Boucherville, la planche de fibrociment prépeinte imitant la finition du bois à titre de revêtement de murs extérieurs, à condition qu'une contrainte technique concernant l'incombustibilité régie par le Code de construction empêche l'utilisation d'un revêtement de bois autorisé, et de modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne principale attachée pour les usages de la sous-classe d'usages R4-02 (Activité récréative intérieure) dans la zone P-195.

230123-6

Avis de motion - Règlement numéro 2023-329-2 amendant le règlement 2020-329 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil municipal fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire et

**remplaçant le règlement 2007-73 et ses amendements
afin d'y refléter les structures**

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement amendant le règlement 2020-329 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil municipal fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire et remplaçant le règlement 2007-73 et ses amendements afin d'y refléter les structures.

230123-7

**Avis de motion - Règlement numéro 2023-382
ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la
chaussée des rues Étienne-Brûlé et De La Salle et
l'auscultation de l'ensemble des chaussées du
territoire, et décrétant, à ces fins, une dépense et un
emprunt n'excédant pas 4 480 379 \$**

Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée des rues Étienne-Brûlé et De La Salle et l'auscultation de l'ensemble des chaussées du territoire, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 480 379 \$.

230123-8

**Avis de motion - Règlement numéro 2023-384
ordonnant l'exécution de travaux de réfection des
toitures du centre Mgr-Poissant et décrétant, à ces fins,
une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 400 000 \$**

Mme la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance publique de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures du centre Mgr-Poissant et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 400 000 \$.

230123-9

**Avis de motion - Règlement numéro 2023-385
ordonnant l'exécution de travaux de réfection des
toitures de cuivre de l'hôtel de ville et du kiosque
Richelieu, et décrétant, à ces fins, une dépense et un
emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$**

Ce point est reporté.

230123-10

Avis de motion - Règlement numéro 2023-386 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Dupernay, ainsi que d'une partie des rues De La Jemmerais et des Îles-Percées, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 550 000 \$

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Dupernay, ainsi que d'une partie des rues De La Jemmerais et des Îles-Percées, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 550 000 \$.

230123-11

Avis de motion - Règlement numéro 2023-387 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de construction d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

Adoption de règlements

230123-12

Adoption - Règlement 2022-295-1 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-295 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux dérogations mineures à celles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-295-1 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-295 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux dérogations mineures à celles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ c A-19.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-13

Adoption du projet de règlement numéro 2023-290-24 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser, dans les zones du Vieux-Boucherville, la planche de fibrociment prépeinte imitant la finition du bois à titre de revêtement de murs

extérieurs, à condition qu'une contrainte technique concernant l'incombustibilité régie par le code de construction empêche l'utilisation d'un revêtement de bois autorisé et de modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne principale attachée pour les usages de la sous-classe d'usages R4-02 (Activité récréative intérieure) dans la zone P-195

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2023-290-24 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser, dans les zones du Vieux-Boucherville, la planche de fibrociment prépeinte imitant la finition du bois à titre de revêtement de murs extérieurs, à condition qu'une contrainte technique concernant l'incombustibilité régie par le Code de construction empêche l'utilisation d'un revêtement de bois autorisé et de modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une enseigne principale attachée pour les usages de la sous-classe d'usages R4-02 (Activité récréative intérieure) dans la zone P-195.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 13 février 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-14

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-329-2 amendant le règlement 2020-329 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil municipal fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire et remplaçant le règlement 2007-73 et ses amendements afin d'y refléter les structures

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-329-2 amendant le règlement 2020-329 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil municipal fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire et remplaçant le règlement 2007-73 et ses amendements afin d'y refléter les structures.

230123-15

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-382 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée des rues Étienne-Brûlé et De La Salle et l'auscultation de l'ensemble des chaussées du territoire, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 480 379 \$

Mme la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-382 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée des rues Étienne-Brûlé et De La Salle et

l'auscultation de l'ensemble des chaussées du territoire et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 480 379 \$.

230123-16 **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-384 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures du centre Mgr-Poissant et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 400 000 \$**

Mme la conseillère Isabelle Bleau présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-384 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures du centre Mgr-Poissant et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 400 000 \$.

230123-17 **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-385 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et du kiosque Richelieu, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$**

Ce point est reporté.

230123-18 **Dépôt de projet de règlement numéro 2023-386 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Dupernay, ainsi que d'une partie des rues De La Jemmerais et des Îles-Percées, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 550 000 \$**

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-386 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Dupernay, ainsi que d'une partie des rues De La Jemmerais et des Îles-Percées, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 550 000 \$.

230123-19 **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-387 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$**

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-387 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$.

Rapports et résolutions des comités et commissions

230123-20

Demandes de PIIA présentées au CCU du 7 décembre 2022

Il est proposé d'entériner les recommandations U2022-232, U2022-233, U2022-234, U2022-236, U2022-237, U2022-238 et U2022-239 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 5 décembre 2022 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2022-70274 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un immeuble situé au 31, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-232.
2. La demande de PIIA numéro 2022-70271 pour autoriser le remplacement des portes du sous-sol par des portes vitrées à cadrage en acier de couleur noire, pour l'immeuble situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-233.
3. La demande de PIIA numéro 2022-70265 est reportée.
4. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70272 pour autoriser la construction d'un immeuble multifamilial sur l'emplacement situé au 92, rue du Puits, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-236. La condition relative à l'escalier central desservant les logements au rez-de-chaussée sera plutôt une suggestion.
5. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2022-70263 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 209, rue Baillargé, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-237. La condition relative à l'avant-toit et aux colonnes devant l'entrée principale sera plutôt une suggestion.
6. La demande de PIIA numéro 2022-70240 pour autoriser des travaux réalisés de modification de la trame du mur-rideau de verre incluant le positionnement de la nouvelle porte donnant sur la terrasse d'un immeuble situé au 1015, rue Lionel-Daunais, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2022-238.
7. La révision de la demande de PIIA numéro 2021-70058 pour autoriser des modifications architecturales au projet de nouvelle construction résidentielle située au 184, rue des Îles-Percées, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-239.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-21

**Demande site du patrimoine présentée au CCU du
7 décembre 2022**

Il est proposé d'entériner la recommandation U2022-231 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 7 décembre 2022 et d'approuver la demande site du patrimoine numéro 2022-70274 pour autoriser la rénovation et la restauration d'un immeuble situé au 31, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-231.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-22

**Dépôt de la recommandation - Nomination du boisé
situé au 1010, rue Lionel-Daunais**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3369 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, de la vie communautaire daté du 22 novembre 2022 et portant sur la recommandation de la Commission de toponymie de Boucherville datée du 5 avril 2022 sur le sujet, et dont les principaux éléments sont reflétés dans la présente;

CONSIDÉRANT que le secteur Harmonie de Boucherville possède une thématique se rapportant à des noms de musiciens, musicologues, interprètes lyriques (opéra), chefs d'orchestre, compositeurs et professeurs, nés au Québec ou ailleurs;

CONSIDÉRANT que l'ocarina, qui a fait son apparition dans la musique savante à partir de la fin du XIX^e, est un instrument de musique, à vent, de forme ovoïde, ressemblant à une oie, d'où son nom en italien, *oca* qui signifie « oie », *ocarina* « petite oie », et surnommé « Sweet Potato » en anglais;

CONSIDÉRANT que cet instrument a été joué lors de concerts publics à Boucherville, avec accompagnement au piano, durant une période importante de notre histoire, l'époque de la villégiature à Boucherville, s'échelonnant des années 1890 à 1950;

CONSIDÉRANT que ce petit instrument, au son harmonieux, étroitement lié à notre passé de villégiature, possède, à l'instar de nombreuses rues de la Ville de Boucherville, une indéniable couleur locale;

Il est proposé que le boisé du secteur Harmonie, situé au 1010, rue Lionel-Daunais, soit nommé le boisé Ocarina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

230123-23

Demande de démolition 2022-70266 présentée au CCU du 7 décembre 2022

Ce point est reporté.

Administration et finances

Effectifs et embauche

230123-24

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs, pour la période du 20 novembre 2022 au 7 janvier 2023, préparé par la directrice des ressources humaines daté du 16 janvier 2023.
2. De souligner le départ à la retraite de madame Monique Lussier, commis en bibliothèque de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - service de la bibliothèque, le 1^{er} février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-25

Révision de certaines structures organisationnelles, conformément à l'approbation du budget 2023

Il est proposé :

1. De procéder à la création de quatre (4) postes au sein de la nouvelle Direction des technologies de l'information soit :
 - deux (2) postes cadres (régulier) et de procéder à leur comblement à compter de juillet 2023;
 - deux (2) postes de techniciens en informatique (régulier col blanc) et de procéder à leur comblement à compter d'août 2023.
2. De créer un poste de coordonnateur (régulier col blanc), sous la responsabilité du contremaître équipements sportifs de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, et de procéder à son comblement.

3. De convertir le poste de secrétaire du Centre des glaces Gilles-Chabot en un poste de coordonnateur administratif (régulier col blanc) et de procéder à son comblement.
4. De prendre acte de l'abolition du poste de secrétaire à la Direction de l'urbanisme laissé vacant à la suite de la nomination de sa titulaire au poste de secrétaire de direction et de la fin du partage de cette ressource avec la Direction de l'environnement et de la transition écologique.
5. De maintenir le poste temporaire d'agent développement patrimoine immobilier, créé en juin 2022, pour une durée de trois (3) ans, à la Direction de l'urbanisme.
6. De maintenir le poste temporaire de technicien en mécanique du bâtiment, créé en juillet 2020, à la Direction du génie.
7. De prendre acte de la modification du titre du poste de commis LCVC pour coordonnateur administratif et d'autoriser le transfert de ce poste, ainsi que le poste d'agent assigné aux tournages cinématographiques, sous la responsabilité de la chef de section administration de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire.
8. De prendre acte de l'ajout d'un poste de coordonnateur administratif (régulier col blanc), sous la responsabilité de la chef de section administration, découlant de la réaffectation de certaines sommes prévues au budget de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire (sans impact budgétaire).
9. De transférer un poste d'agent culturel sous la responsabilité du chef de service de la bibliothèque.
10. De prendre acte de l'ajout d'un poste de commis en bibliothèque à semaine réduite découlant de la scission du poste hybride de préposé à la préparation matérielle à semaine réduite au cours de l'année 2022 (sans impact budgétaire).
11. De maintenir le poste de chef de service à semaine réduite à la Direction des ressources humaines et de confirmer madame Anne-Marie Rousseau à ce poste.
12. De modifier le nom de la Direction du greffe pour la Direction des affaires juridiques et du greffe.
13. D'approuver les organigrammes joints ainsi révisés, conformément aux disponibilités budgétaires votées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-26

Assignation temporaire (projet-pilote) - Directrice générale adjointe et structure temporaire de la Direction du greffe

Il est proposé :

1. De procéder à la création d'un poste de directrice générale adjointe (classe 12 – cadre), pour une durée de six (6) mois à compter du 1^{er} janvier 2023, avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle maximale de trois (3) mois, le tout à titre de projet-pilote.
2. De procéder à l'assignation temporaire de madame Marie-Pier Lamarche, actuellement directrice du greffe et greffière, à la fonction de directrice générale adjointe, pour la durée prévue du projet-pilote, conformément au protocole des conditions de travail du personnel cadre.
3. De procéder à l'assignation temporaire de madame Marianna Ruspil, actuellement chef de service de la gestion des documents et assistante-greffière, à la fonction de directrice des affaires juridiques et du greffe et greffière par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce, pour la durée prévue du projet-pilote, conformément au protocole des conditions de travail du personnel cadre.
4. De créer un poste temporaire de chef de section du greffe (classe 3 – cadre), et y nommer madame Audrey-Ann Foley à compter du 1^{er} janvier 2023, et ce, jusqu'à la date du début de son congé de maternité et parental, conformément au protocole des conditions de travail du personnel cadre.
5. D'assigner sous la responsabilité du chef de section du greffe, le poste de secrétaire-technicien juridique.
6. D'assigner les responsabilités de l'assistante-greffière à madame Marie-Pier Lamarche pour la durée du projet-pilote.
7. De prévoir que dans le cadre de ce projet-pilote, il est entendu que l'une ou l'autre des parties peut, en tout temps et sans autre justification, décider de se retirer ou d'en prolonger la durée.
8. D'approuver l'organigramme de la Direction des affaires juridiques et du greffe pour la période visée par le projet-pilote.
9. D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à la mise en place de cette structure temporaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

230123-27

Listes des déboursés

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des déboursés suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
- liste des déboursés numéros 200216 à 200277 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 200278 à 200550 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 200551 à 200639 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 200640 à 200691 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants :
- paiements électroniques S23129 à S23159;
 - paiements électroniques S23160 à S23284;
 - paiements électroniques S23285 à S23397;
 - paiements électroniques S23398 à S23482.
- 3° D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivant :
- prélèvements directement au compte bancaire 212 à 220 pour un montant de 161 753,85 \$;
 - prélèvements directement au compte bancaire 221 à 241 pour un montant de 30 140,45 \$;
 - prélèvements directement au compte bancaire 242 à 258 pour un montant de 16 609,40 \$.
- 4° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-28

Liste des virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires suivants :

Liste détaillée des virements budgétaires 2022
au 16 janvier 2023

Écritures 5468 à 5503
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-29

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation
2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels pour la période comprise entre le 1^{er} au 31 décembre 2022, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

230123-30

Programme de revitalisation pour l'année 2023

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et ses amendements;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire qui était prévue en 2022 pour la mise en œuvre du programme d'aide financière pour l'ensemble des travaux admissibles avait été établie à 90 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande admissible dans le cadre du programme de revitalisation n'a été reçue pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y est indiqué à l'article 12 que la Ville déterminera par résolution l'enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'il y est également indiqué à l'article 15 que la Ville déterminera par résolution la date limite de dépôt des demandes.

Il est proposé :

1. De décréter que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du programme d'aide financière pour l'ensemble des travaux admissibles est de 96 000 \$ pour l'année 2023.
2. D'indiquer que la date limite de dépôt des demandes sera, pour l'année 2023, le 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-31

Approbation de la Liste des projets payés comptant 2023

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3411 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 16 janvier 2023;

Il est proposé :

1. D'autoriser pour 2023 le financement de projets présentés au PTI 2023-2024-2025, tels qu'ils apparaissent à la liste jointe lors de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022, comme suit :
 - 2 000 000 \$: payés comptant.

2. D'autoriser le trésorier de la Ville ou en son absence l'assistant-trésorier à donner suite à la présente en transférant les fonds nécessaires aux dépenses d'investissement afin de préparer les budgets individuels pour chaque projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

230123-32

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'aménagement d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes - Architecture du paysage, génie civil et éclairage (P-22-PA-06-M4)

CONSIDÉRANT la recherche de prix pour le mandat de services professionnels pour l'aménagement d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes - Architecture du paysage, génie civil et éclairage;

CONSIDÉRANT la recommandation du concepteur relativement à l'expertise de EMS Infrastructure inc.;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3395, préparé par la Direction du génie daté du 17 janvier 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour l'aménagement d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes - Architecture du paysage, génie civil et éclairage à EMS Infrastructure inc. pour un montant total de 114 906,02 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au mandat P-22-PA-06-M4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-33

Reconduction d'un contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation de vannes (SI-22-04)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation de vanne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3400 préparé par la Direction des travaux publics daté du 11 janvier 2023 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SI-22-04 Inspection et analyse des bornes d'incendie et manipulation de vannes à SIMO Management Inc. pour un montant de 36 136 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-34

Annulation de reconduction - Réfection de trottoirs, de bordures et élargissements d'entrées charretières (SP-20-13)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de trottoirs, de bordures et élargissement d'entrées charretières;

CONSIDÉRANT que la résolution 221205-38 reconduit ce contrat;

CONSIDÉRANT que le fournisseur a avisé la Ville, par écrit dans les délais, de mettre fin au contrat en vertu de l'article 15.02;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3401 préparé par la Direction des travaux publics daté du 23 décembre 2023;

Il est proposé d'annuler la reconduction du contrat SP-20-13 pour la réfection de trottoirs, de bordures et élargissement d'entrées charretières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-35

Reconduction d'un contrat pour tonte des fossés du secteur du Boisé (SP-20-14)

CONSIDÉRANT le contrat pour la tonte des fossés du secteur du Boisé;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3399, préparé par la Direction des travaux publics daté du 11 janvier 2023 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-14 Tonte des fossés du secteur du Boisé à Groupe MVT inc., pour un montant de 45 990 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

230123-36

Renouvellement des polices d'assurances biens, bris d'équipements, délits, et véhicules 2022-2023 ainsi que la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens du regroupement Varennes-Sainte-Julie

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3396 préparé par la Direction du greffe daté du 23 décembre 2022;

Il est proposé :

1. D'accepter les conditions soumises par Beneva pour les polices d'assurances biens, bris d'équipements, et délits pour la Ville, pour la période 2022-2023.
2. De payer, pour le terme 2022-2023, les primes incluant les honoraires de courtage sans les ajustements de la Ville soit 182 692 \$ plus taxes.
3. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour la police d'assurance véhicules pour la Ville, pour la période 2022-2023.
4. De payer, pour le terme 2022-2023, la prime d'assurance automobiles de la Ville soit 34 820 \$ plus taxes, ainsi que les honoraires de courtage de 3 124 \$.
5. De verser 40 983 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens du regroupement Varennes-Sainte-Julie pour le terme 2022-2023 ainsi que de payer les honoraires de l'Union des municipalités du Québec de 2 402,12 \$ plus taxes.
6. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-37

Modification du protocole d'entente de l'Association des syndicats Les Cours Géorgiennes et remboursement d'une partie de la garantie financière

CONSIDÉRANT que des travaux correctifs doivent être effectués afin d'assurer la conformité au volet sécurité du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que le délai pour effectuer les travaux est venu à échéance le 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus au volet aménagement du protocole d'entente ont été complétés;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3398 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 19 décembre 2022;

Il est proposé :

1. D'autoriser une prolongation de neuf (9) mois, soit jusqu'en septembre 2023, du délai prévu au paragraphe huit (8) du protocole d'entente de l'Association des syndicats Les Cours Géorgiennes.
2. De rembourser à même la garantie financière les travaux prévus au volet d'aménagement du protocole d'entente pour un total de 23 301,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-38

Entente avec le RTL relative au maintien du service de transport en commun sur la ligne 284 desservant Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3403 préparé par la Direction générale daté du 11 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que depuis l'automne 2021, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) offre en projet-pilote le service en transport collectif d'un secteur de Boucherville (Vieux-Boucherville, l'hôtel de ville et les Promenades Montarville) grâce à la ligne d'autobus 284 dont la particularité est le service par un véhicule à recharge lente à propulsion 100 % électrique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite éviter une rupture de service de la ligne 284;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite conclure une entente avec le RTL pour maintenir le service de la ligne 284 desservant la ville de Boucherville dès janvier 2023;

CONSIDÉRANT que le maintien de cette ligne engendrera des coûts d'exploitation supplémentaires pour le RTL pour la durée de la présente entente;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à accorder les crédits supplémentaires, non récurrents, correspondant aux coûts d'exploitation supplémentaires qui résultent de ce maintien de service;

Il est proposé :

1. D'approuver l'Entente relative au maintien du service de transport en commun sur la ligne 284 desservant Boucherville entre le RTL et la Ville.
2. De désigner la directrice générale adjointe ou la greffière à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le conseiller François Desmarais et Mme la conseillère Josée Bissonnette se retirent pour ce point.

230123-39

Protocole d'entente - Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) - Stationnement du Complexe multisport

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3413 préparé par la Direction générale daté du 15 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville envisage de procéder à des travaux de construction pour l'aménagement d'un nouveau stationnement qui sera situé sur le terrain de l'école secondaire De Mortagne, lequel pourra être

utilisé tant par l'école secondaire De Mortagne que par les citoyens de la Ville qui utiliseront les installations d'un nouveau Complexe multisport;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) s'engage à consentir, gratuitement et sans compensation, une servitude réelle et temporaire de construction, de passage, d'utilisation et d'entretien à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser dans un Protocole d'entente les différentes modalités convenues entre elles pour l'utilisation de ce stationnement;

Il est proposé :

1. D'approuver le Protocole d'entente avec le CSSP qui a pour objet d'établir les conditions et les modalités de réalisation des travaux de construction du stationnement sur le terrain du CSSP, ainsi que son utilisation et son entretien aux termes d'une servitude qui sera accordée par le CSSP en faveur de la Ville à cet effet.
2. De désigner le maire ou le maire suppléant, ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer au nom de la Ville le Protocole d'entente ainsi que la servitude qui y est prévue.
3. De mandater les professionnels requis pour la préparation de l'acte de servitude et des descriptions techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Desmarais et Mme Bissonnette reprennent leur siège.

230123-40

Agrandissement de la servitude existante de Bell sur le lot 5 487 955 au parc Vincent-D'Indy près du 1082, rue Charcot pour la déserte de Fibre pour le secteur

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3409 préparé par la Direction du greffe daté du 11 janvier 2023;

Il est proposé :

1. D'approuver l'agrandissement de la servitude existante enregistrée sous le numéro 16 419 027 de Bell sur le lot 5 487 955 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly de 8 mètres sur 2 mètres pour la déserte de Fibre dans le secteur, le tout selon le plan, les termes et conditions indiqués dans la demande numéro 92642.2.
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

230123-41

Autorisation d'installation d'un embarcadère face au 892, boul. Marie-Victorin sur le terrain municipal situé au 865, boul. Marie-Victorin

Il est proposé d'autoriser l'installation d'un embarcadère sur la rive du fleuve Saint-Laurent sur le lot 1 910 487 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly (865, boul. Marie-Victorin), propriété de la Ville de Boucherville, et ce, face au 892, boul. Marie-Victorin et aux conditions suivantes :

- les installations concernées devront être conformes aux exigences du Règlement numéro 1682;
- les propriétaires du 892, boul. Marie-Victorin devront libérer la Ville de Boucherville de toute responsabilité quant à tout incident qui pourrait être dû au fait de l'installation dudit embarcadère sur le terrain de la Ville;
- lorsque la Ville de Boucherville le demandera, le propriétaire visé devra, à ses frais, enlever son embarcadère et tout autre ouvrage connexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-42

Remplacement vacances ou absences du directeur général

Il est proposé de nommer, pour le remplacement du directeur général durant ses périodes de vacances ou absences, la personne suivante :

Madame Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230123-43

Autorisation de gérer et régler certaines réclamations reçues

Il est proposé :

1. D'autoriser la greffière, l'assistante-greffière ou la chef de section du greffe à gérer, et à conclure des ententes de règlement en regard des dossiers de réclamations reçues à la Ville, et dont la valeur est inférieure aux franchises prévues aux divers contrats d'assurances en vigueur.

2. D'autoriser les personnes indiquées précédemment à signer tout document, et quittance pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

230123-44

Levée de la séance

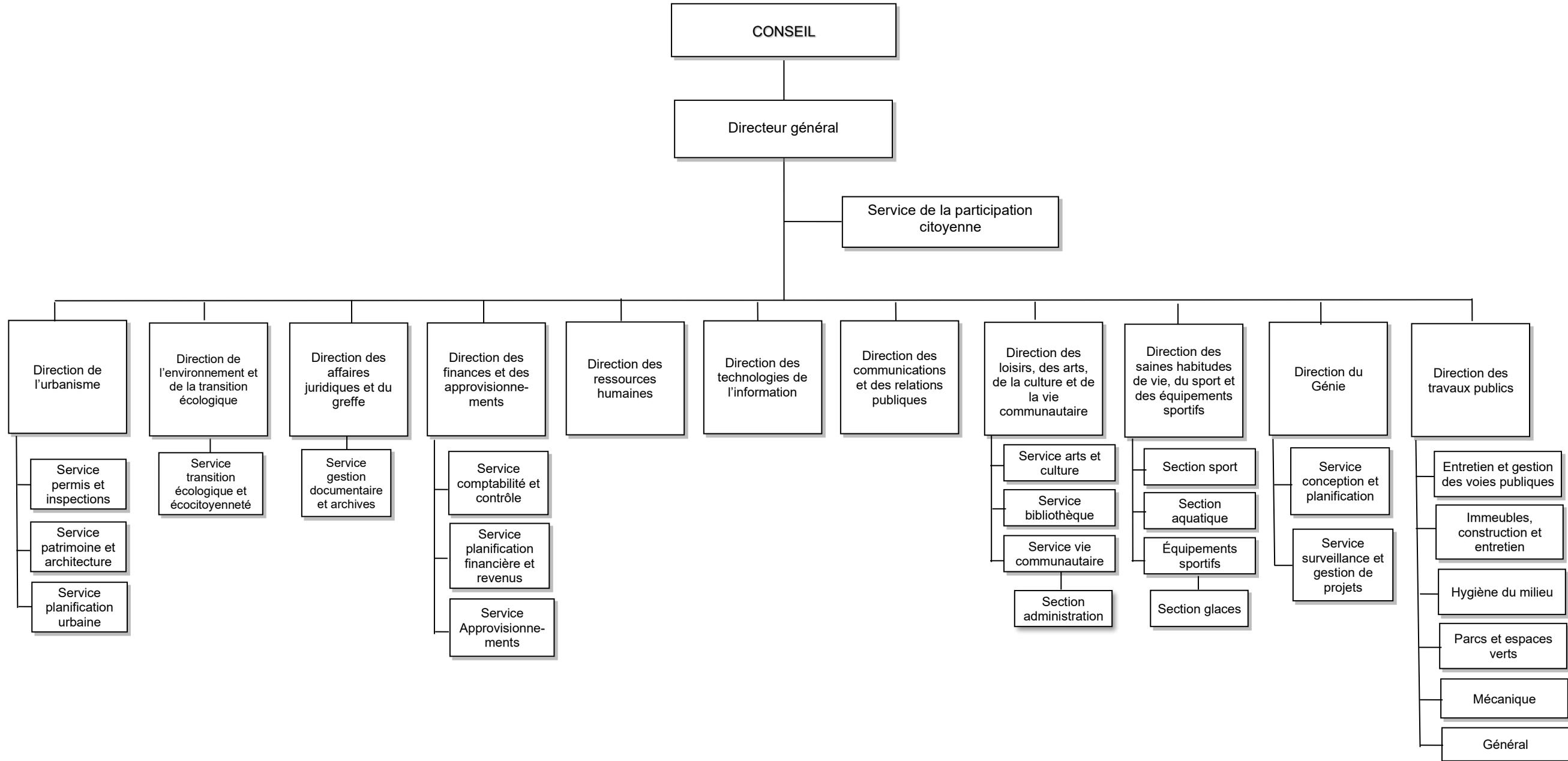
Il est proposé de lever la présente séance à 22 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

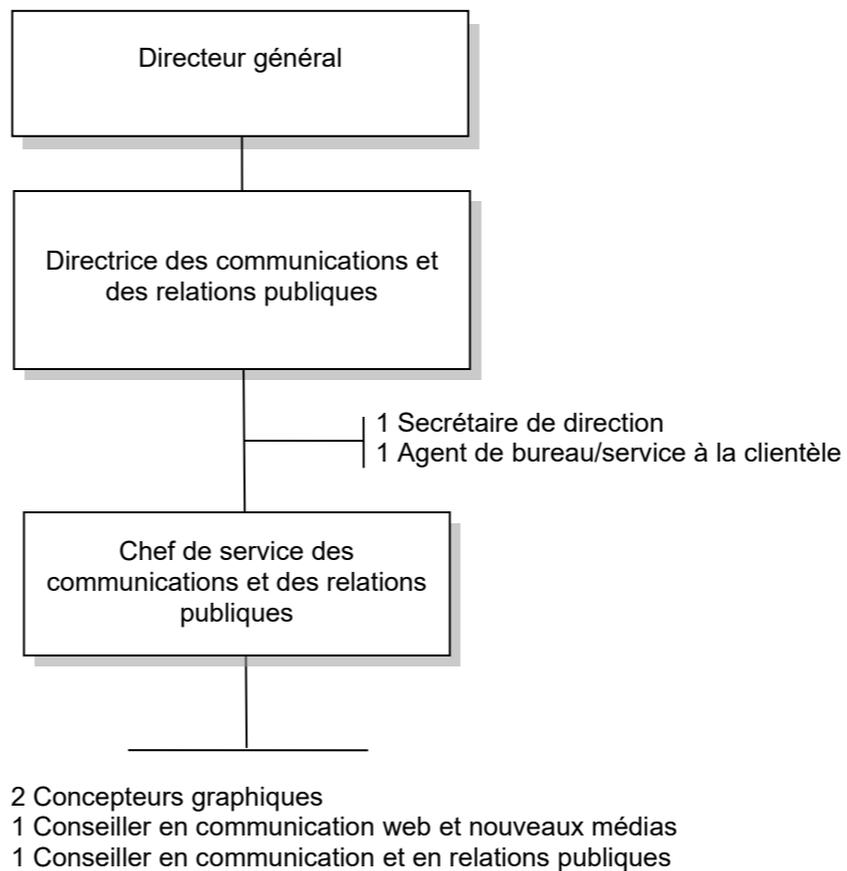
Marianna Ruspil, greffière

ORGANIGRAMME 2023 (hors projet-pilote) – Pour approbation



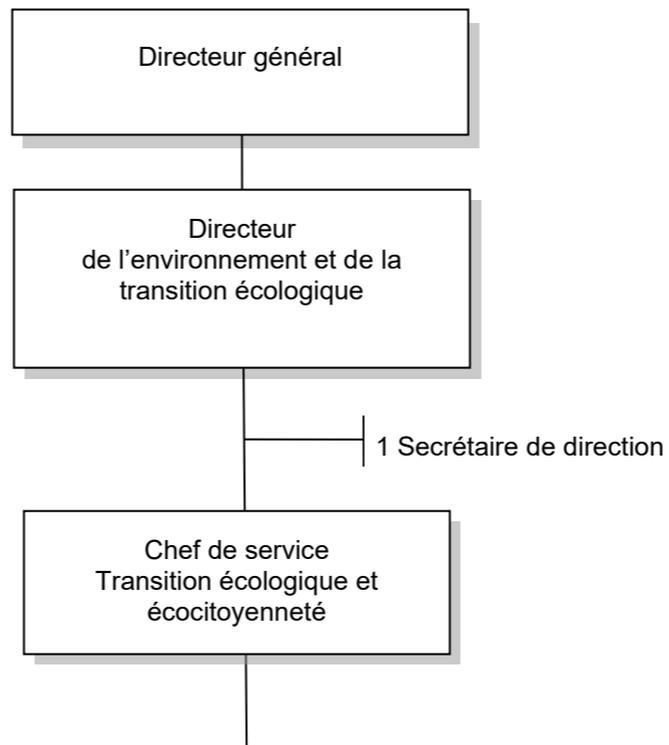
ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation

Direction des communications et des relations publiques



ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation

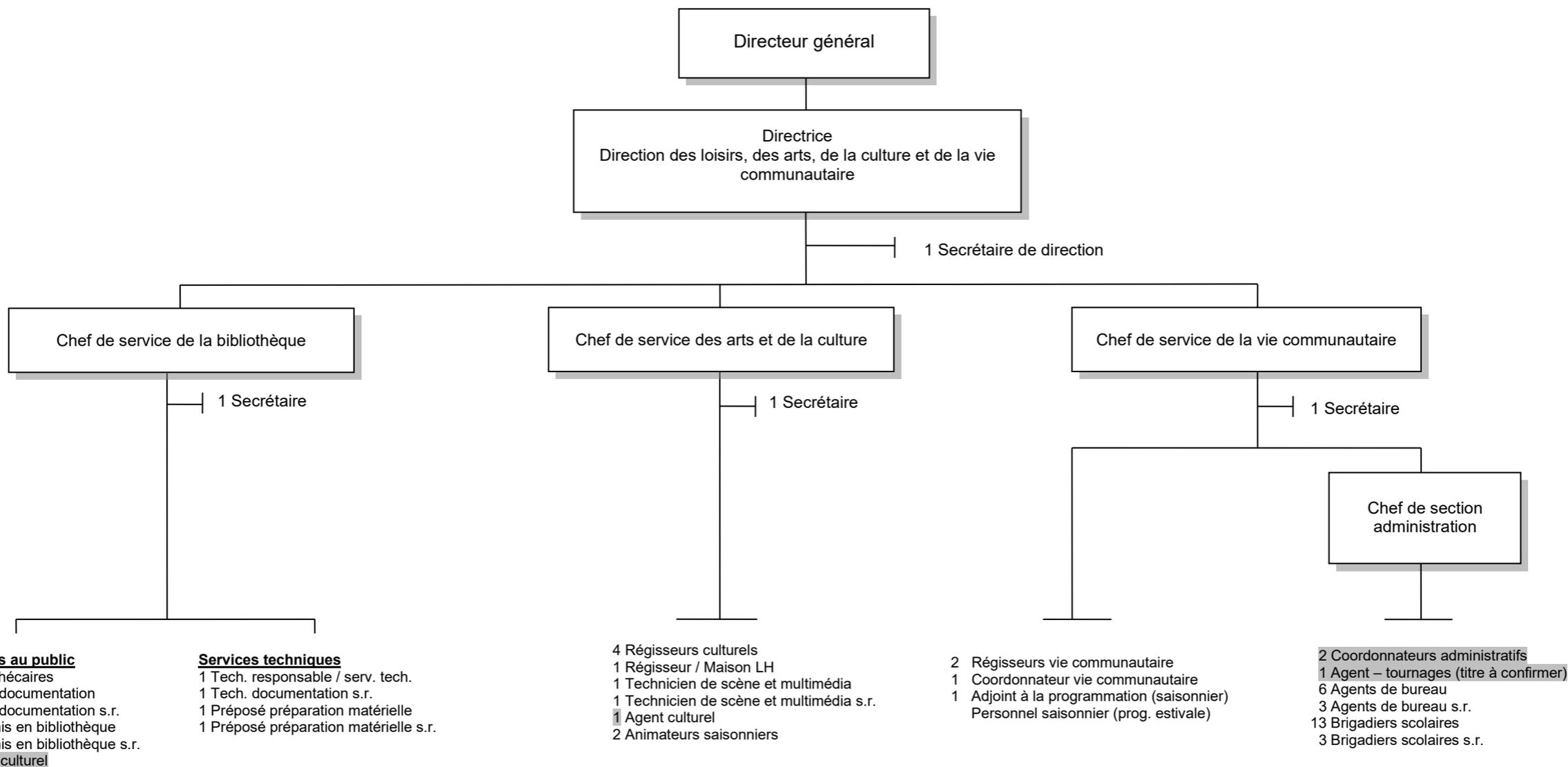
Direction de l'environnement et de la transition écologique



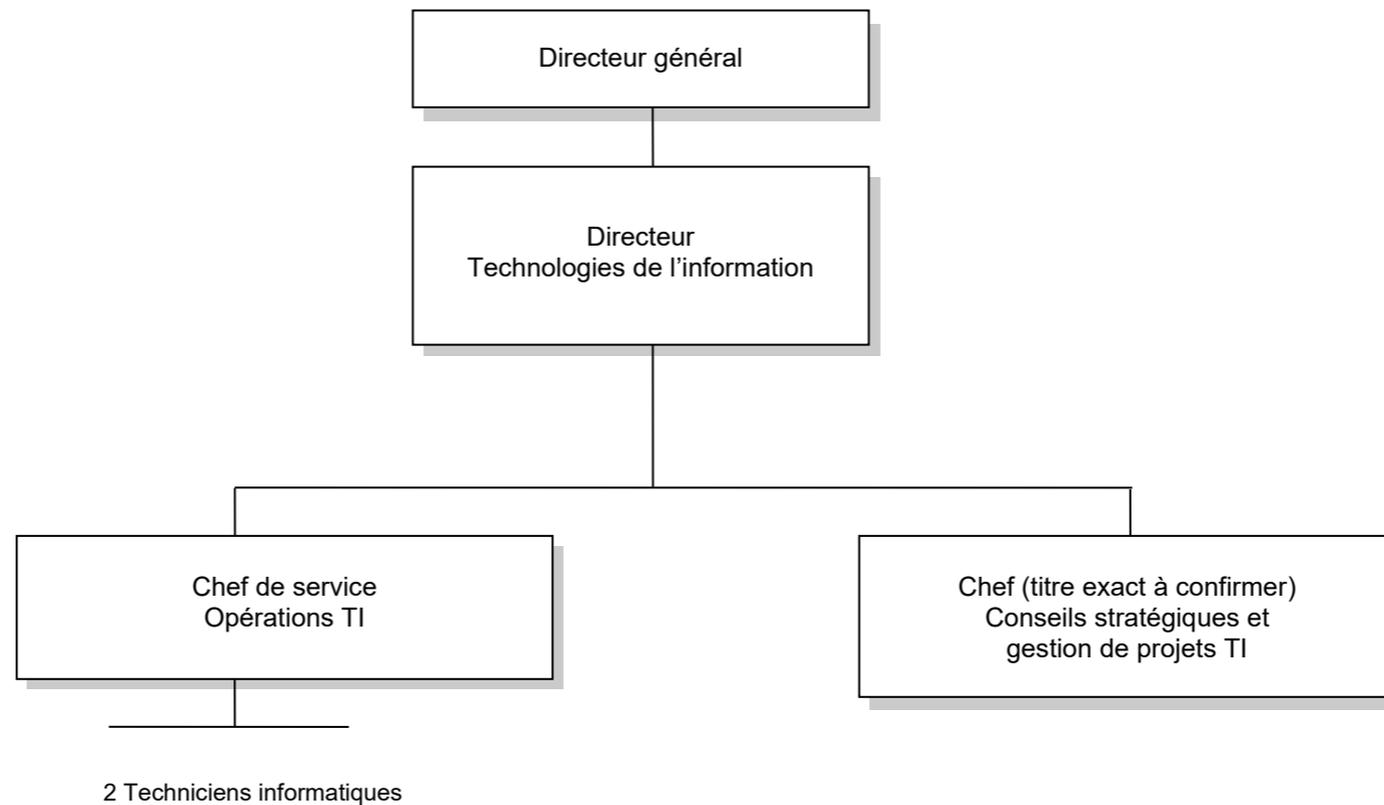
- 1 Chargé de projets en environnement (consommation responsable)
- 1 Chargé de projets en environnement (changements climatiques)
- 1 Chargé de projets en environnement (biodiversité et milieux naturels)
- 1 Chargé de projets en environnement (foresterie urbaine)
- 1 Technicien en environnement

ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation

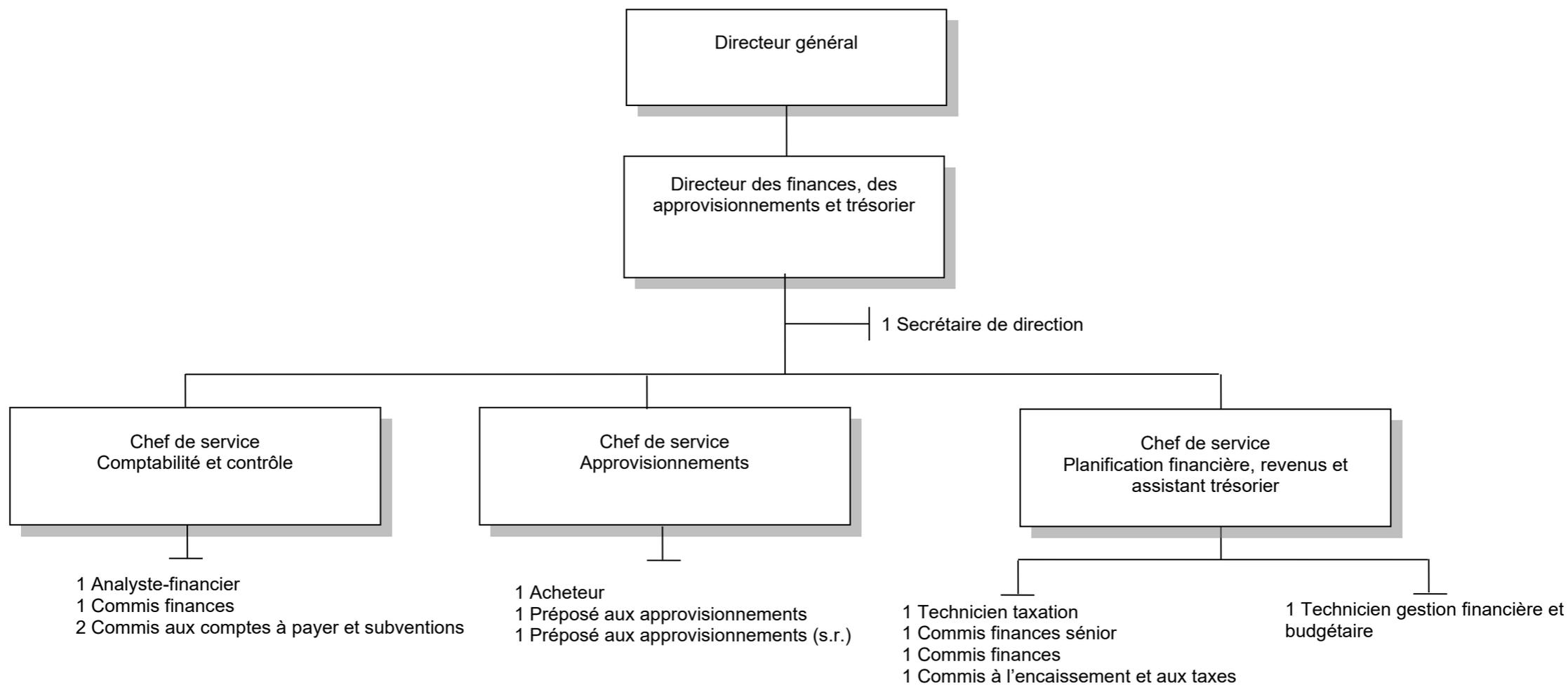
Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire



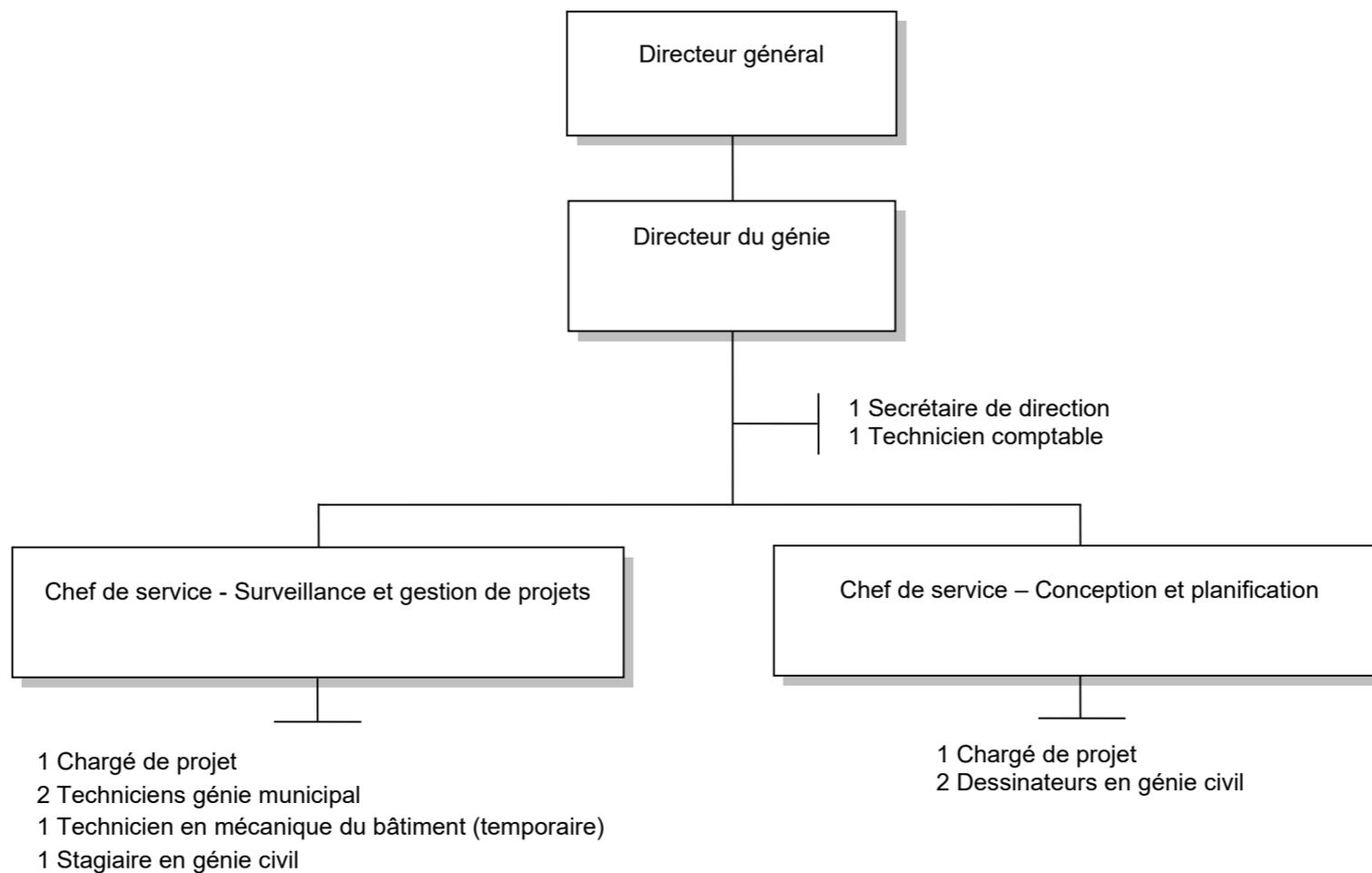
ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation Direction des technologies de l'information



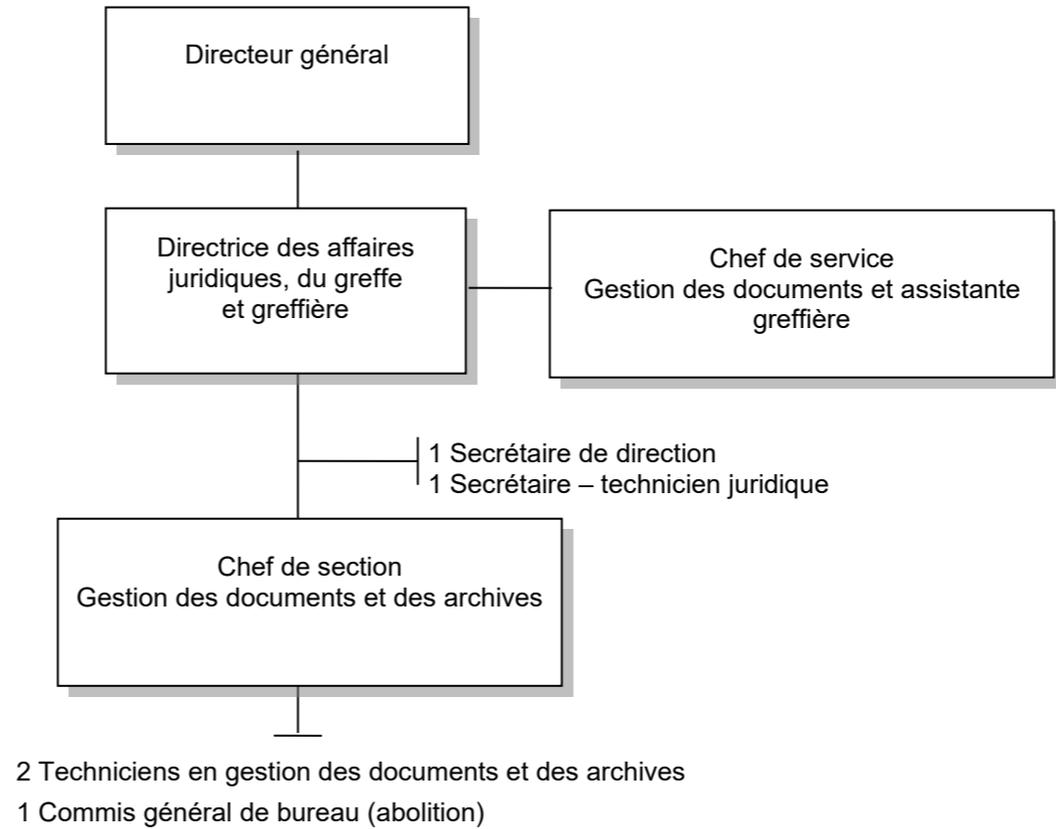
ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation Direction des finances et des approvisionnements



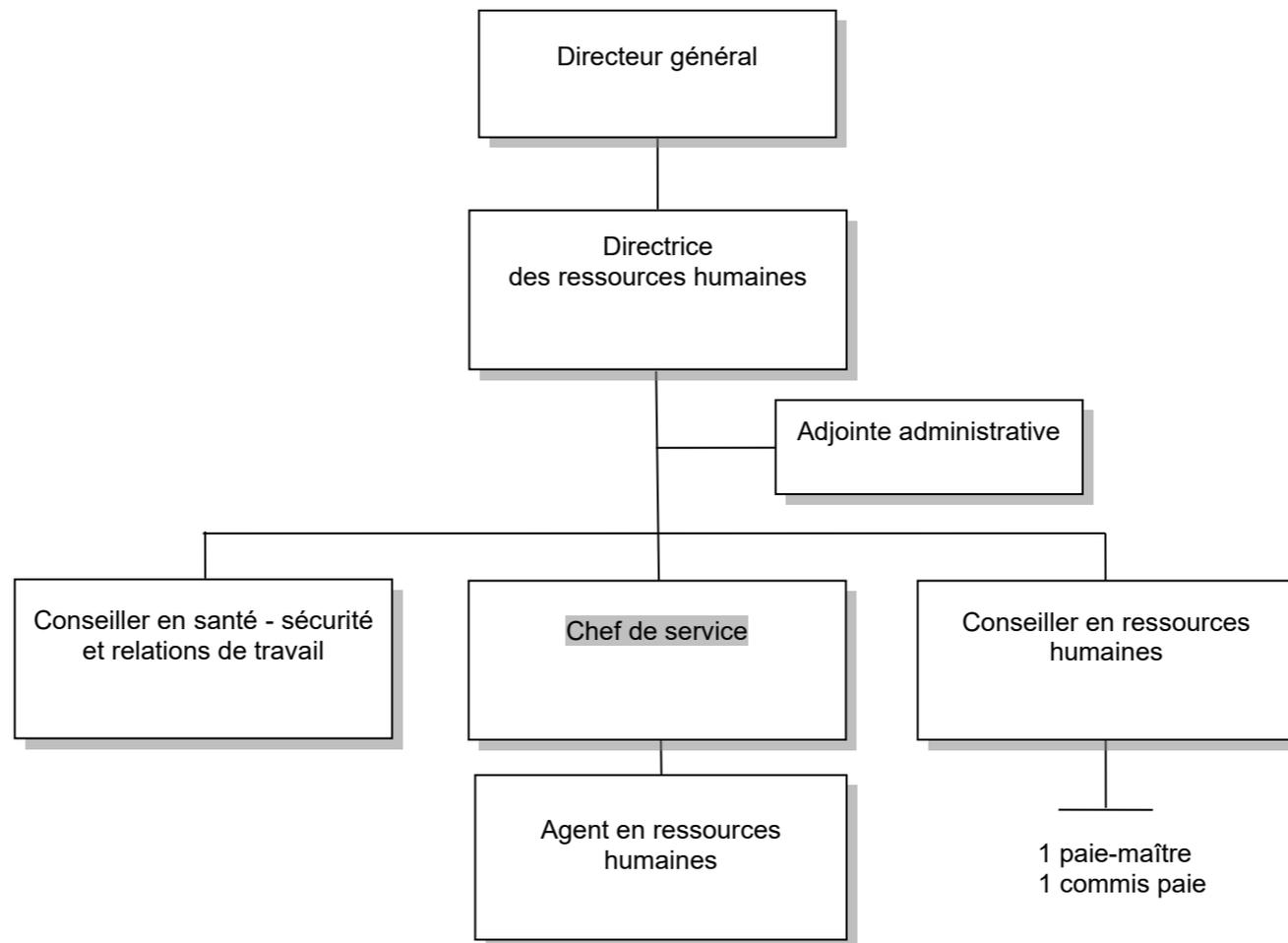
ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation Direction du génie



ORGANIGRAMME 2023 (hors projet-pilote) – pour approbation Direction des affaires juridiques et du greffe

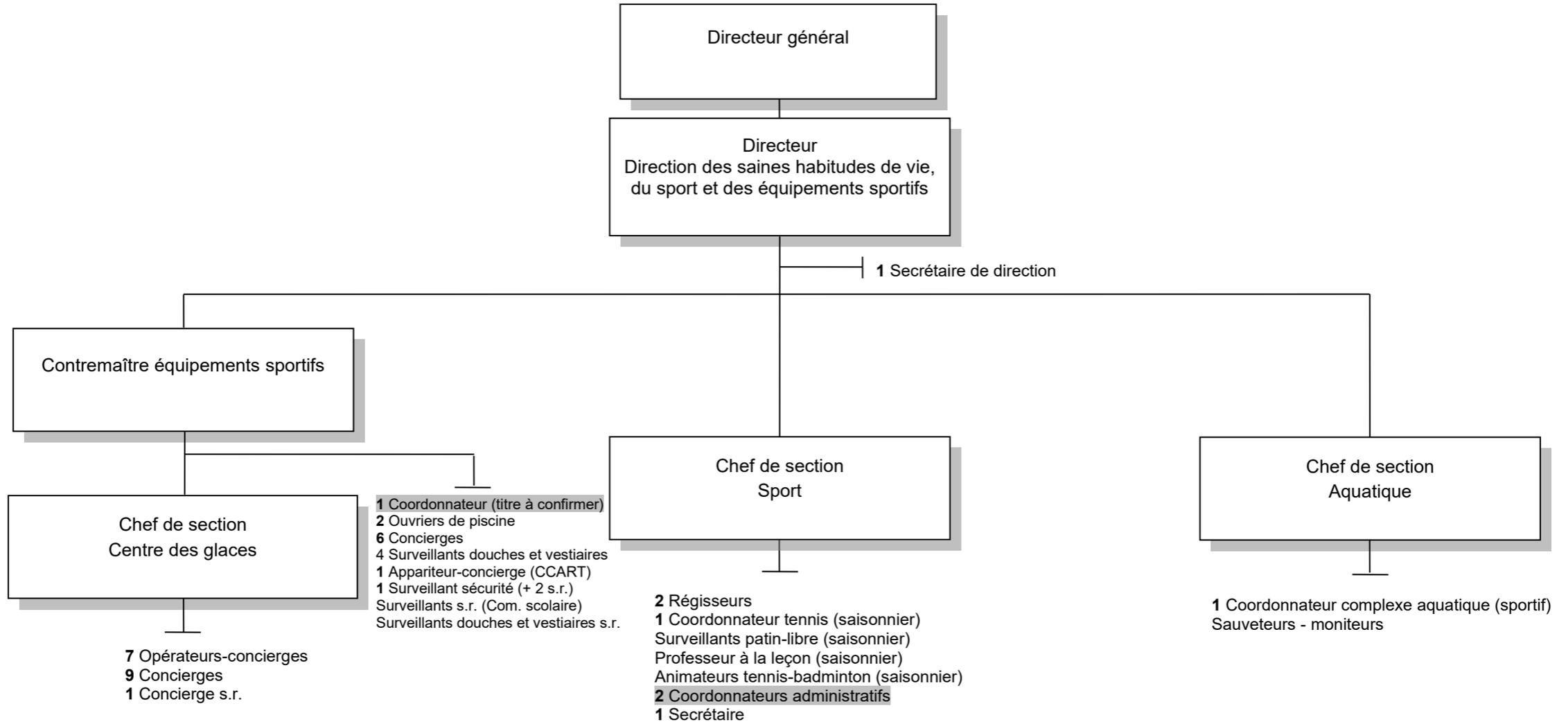


ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation Direction des ressources humaines

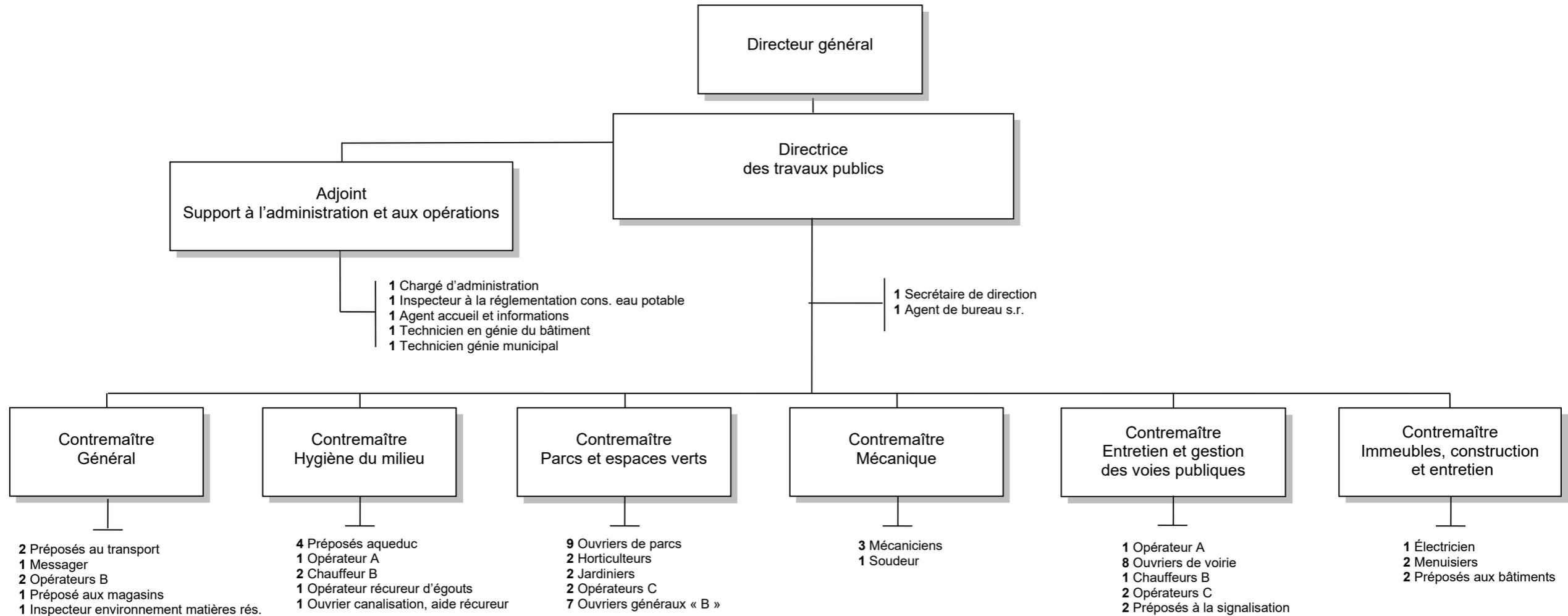


ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation

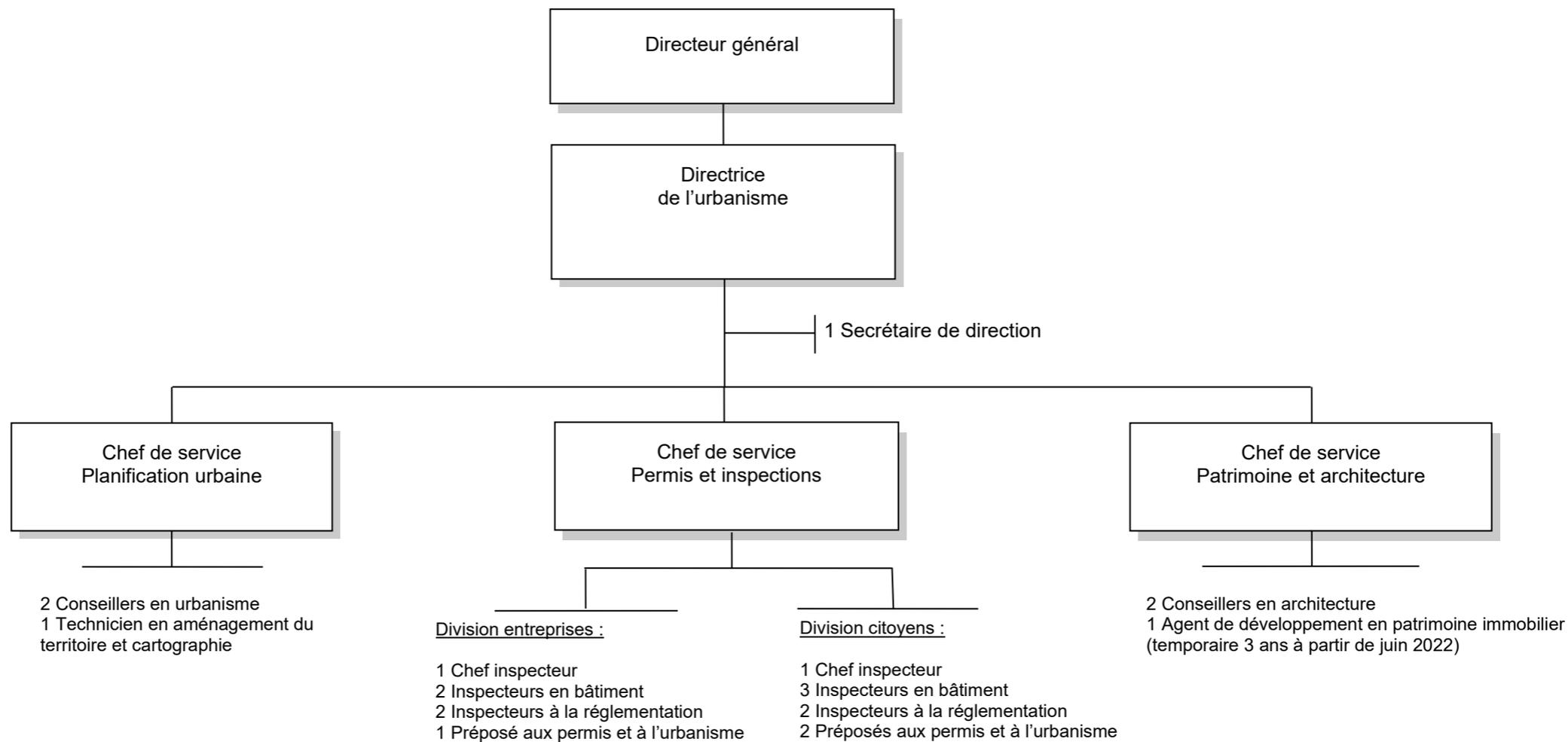
Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs



ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation Direction des travaux publics



ORGANIGRAMME 2023 – pour approbation Direction de l'urbanisme



Liste des projets payés comptant- PTI 2023

	Description du projet	PTI 2023 IMMO COMPTANT VOTÉ AU EN DEC. 2022
2023-391	Création d'une direction informatique, équipement et aménagement des lieux.	500,000 \$
2014-040	Réfections locales de trottoirs.	500,000 \$
2014-098	Amélioration des équipements et mobilier de parc	300,000 \$
2023-398	Correction des branchements croisés.	200,000 \$
2019-286	Revitalisation et foresterie dans les parcs et milieux naturels.	500,000 \$
GRAND TOTAL		2,000,000 \$